

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le huit juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pompaire, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux article L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur CHAUSSONEAUX Jean-Paul, Maire.

Etaient présents :

MM. CHAUSSONEAUX - MIGEON - BUTET - NIVELLE - BROSSARD - BREMOND - DOMINEAU-PIN

MMES PIET - LE DÛ - POUDRET - CHEVALLIER - CHASSOT - DESCHAMPS - CROC

Etaient absents et excusés :

M BRANGEON donne pouvoir à M. BROSSARD

MME MOREAU

MM. PASSEBON - FAZILLEAU

Etait absent :

M. DELOUBES

Secrétaire de séance :

M. Berty BROSSARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

AFFAIRES GÉNÉRALES

-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

Date de décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	Prix TTC
24/04/2024	Toiture restaurant complément	Restaurant	SAS FAVRELIÈRE Y.	1 543.25 €
15/05/2024	Sonde Climatisation	Mairie	SPIE BATIGNOLLES	342.73 €
17/05/2024	Location nacelle		VLOK	814.57 €
06/06/2024	Documents administratifs	Mairie	COLLECTIVITÉS ÉQUIPEMENT	139.11 €
11/06/2024	Photos	Mairie	L'ATELIER D'ANDRÉ	240.00 €
11/06/2024	Tondeuse Honda	Atelier municipaux	SGR	1 464.00 €
11/06/2024	Matériel pour karcher	Atelier municipaux	SERVANT	261.01 €
11/06/2024	Signalisation	Commune	AXIMUM	12 920.40 €
11/06/2024	Plaques signalétique Gaz	Commune	CÉDÉO	62.70 €
11/06/2024	Traceuse	Commune	DRUJON	810.72 €
11/06/2024	Tête rotofil	Atelier municipaux	LUDO MOTOC	214.42 €
11/06/2024	Pose glissière	Étang de la roulière	SARL FRAFIL	7 698.96 €
11/06/2024	Glissière de sécurité	Étang de la roulière	PIVETEAU BOIS	2 358.72 €
22/04/2024	Petit outillage	Atelier municipaux	BERNER	365.06 €
12/06/2024	Chaudière	Aubépine	SPIE BATIGNOLLES	3 114.90 €
14/06/2024	Rotofil Husqvarna	Atelier municipaux	SGR	539.00 €
24/06/2024	Produits d'entretien	Tous bâtiments	ORAPI	329.01 €

Monsieur le Maire commente les commandes passées. Le montant global est de 33 218.56 €.

TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités qui assurent la restauration scolaire déterminent librement les prix de la restauration. Toutefois ces prix ne peuvent pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges du service.

Monsieur le maire rappelle les tarifs en vigueur :

- * repas personnel communal 5.91 €,
- * repas enseignants, personnes extérieures 6.50 €,
- * repas enfants 3.16 €.

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2 %.

Le coût du service ne prenant en compte que l'alimentation est de 2.30 €, avec les charges courantes 4.01 € et en incluant les charges de personnel il est porté à 9.26 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les prix des repas applicables au 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- * repas personnel communal 6.03 €,
- * repas enseignants, personnes extérieures 6.63 €,
- * repas enfants 3.22 €.

DEMANDE DE SUBVENTION « LES SOIRÉES DU PATRIMOINE DE GÂTINE »

Monsieur le Maire demande à Marina PIET, Adjointe, de présenter ce dossier.

Elle rappelle que la soirée du patrimoine de Gâtine s'était tenue autour de l'église l'année dernière. La première pour la commune, qui a rencontré un fort succès.

Il a été repris contact avec le Carug pour inscrire la commune aux soirées du patrimoine 2024.

Le spectacle retenu est « The Kitchen Groovers – tribute to Amy Winehouse ». Ce groupe est inscrit dans l'annuaire des spectacles vivants du Département.

Le coût est légèrement inférieur à l'année dernière. Il n'y a pas de frais d'hébergement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme et du budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au Département dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charges artistiques	2 400.00	Département – Aide à la diffusion artistique en milieu rural	1 000.00
Droits d'auteurs	270.00		
Frais de communication	150.00		
Personnel technique	700.00	Autofinancement	3 770.00
Matériel technique	1 100.00		
Transport matériel	150.00		
TOTAL HT	4 770.00	TOTAL HT	4 770.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural,
- de valider le plan de financement ci-dessus.

Marina Piet précise qu'il y aura un point restauration et que la buvette sera prise en charge par l'association des parents d'élèves. Le Conseil sera mis à contribution pour cette soirée.

SERVICE COMMUN MAINTENANCE INFORMATIQUE : AVENANT N° 2

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

La convention « maintenance » arrive à échéance au 1er septembre 2024.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n° 2 à la convention du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin prolonger d'un an le service.

Prolongation qui servira à :

- initier un ou des groupes de travail sur la réflexion du futur service commun informatique,
- réaliser un bilan 2020/2024,
- initier un audit des besoins sur l'ensemble des communes et entités du territoire de la CCPG,
- proposer le futur service commun.

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG171-2016 du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2016,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG152-2017 du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine au service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2017,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG256-2020 du 17 décembre 2020 approuvant le renouvellement du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG105-20122 du 19 mai 2022 approuvant l'avenant n° 1 pour l'intégration des communes des Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2023,

VU l'avis favorable de la commission « Innovation numérique » de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 23 avril 2024,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n° 2 à la convention initiale du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin de prolonger le service d'un an,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 pour le renouvellement du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les adresses mail des particuliers « cc-parthenay-gatine » vont être supprimées.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Devis signés suite aux délibérations de la commission Patrimoine-Urbanisme :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des devis signés suite aux délibérations des commissions.

Didier Migeon, précise les dates de commencement des travaux :

- Tennis : 29 juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux demandes de subventions effectuées, la Préfecture n'a pas retenu le projet (pas de DETR), deux subventions sont en attente (l'Agence du Sport et la Fédération de Tennis).

- Réfection des toitures des logements place du Bailli Ayrault : fin d'année. Il existe des nids d'hirondelles qui sont protégés. Ces travaux ont été découpés en 3 parties car une partie au milieu appartient à la Communauté de Communes (médiathèque). Le devis a été adressé au service.
- Cheminement doux : derrière le nouveau court de tennis. Les travaux devraient commencer le 10 septembre prochain. Les jeux qui seront posés entre les deux stades sont présentés. Il restera la partie plantations paysagères à définir à la rentrée.

24/06/2024	Éclairage court extérieur tennis	Tennis	ADN SOL	15 510.00 €
24/06/2024	Réfection allée	Tennis	ADN SOL	7 800.00 €
24/06/2024	Réfection salle de tennis	Tennis	ADN SOL	9 291.84 €
14/06/2024	Court de tennis extérieur	Tennis	ADN SOL	80 937.72 €
27/06/2024	Éclairage LED	Salle tennis de table	REXEL	12 468.35 €
03/07/2024	Toiture Presbytère	Presbytère salle	SAS FAVRELIÈRE Y.	26 599.71 €
03/07/2024	Toiture locatifs	Place du Bailli Ayrault	SAS FAVRELIÈRE Y.	25 990.25 €
03/07/2024	Cheminement doux zone sportive	Zone les Lavandières	SARL JASMIN	24 658.75 €

Monsieur le Maire précise que 3 dossiers « argent de poche » ont été déposés en mairie.

Les adjoints présentent les avancées de leurs dossiers :

Communication – Economie – Jeunesse

- Gazette : en cours d'impression. La distribution est à prévoir à la suite.

Vie associative – Cantine – Social – Solidarité

- Distributeur place de la mairie : il a été changé. Dorénavant des chocolaines (10) et des croissants (10) sont ajoutés tous les matins. Pas de réapprovisionnement dans la journée.
- Ecole : l'année scolaire est terminée. Les effectifs de la rentrée sont en hausse.
- Fresques sur les postes électriques : 2 grafeurs vont réaliser les fresques pour un coût d'environ 29 000 €, subventionnés à hauteur de 70 % avec un plafond de 30 000 €.
Le service technique va les nettoyer au fur et à mesure. Les travaux sont prévus début septembre pour se terminer fin octobre.
Le choix des fresques s'est porté sur la nature. Sur un poste le logo sera peint.
Après les travaux, il sera demandé à l'Amicale Laique de réfléchir à une balade autour de ce travail.

Patrick Nivelles souligne qu'il faudra prévenir Gérédis du nettoyage des postes.

Aménagement de l'espace – Transition énergétique

- Travaux de voirie impasse de l'Eglantier (espace vert, trottoirs)
- Travaux route de Soutiers : bi-couche de la Pinolière au carrefour de la route de Pont-Soutain
 - o devis à étudier par la commission.
- Chaucidou : c'est une chaussée à voie centrale sans marquage axial et entourée de deux couloirs avec un marquage au sol adapté aux cyclistes et piétons. Elle permet à la fois de sécuriser la circulation des cyclistes mais aussi de faire ralentir la vitesse des automobilistes. Ces derniers peuvent se déporter ponctuellement sur le côté lorsqu'ils sont amenés à croiser un autre automobiliste mais en cédant la priorité aux cyclistes.
Elle irait de l'IME Pont-Soutain à la Bachardière (entrée du bourg). Sans marquage route de Beaulieu car non réglementaire (manque de largeur 1.20 m). La zone est limitée à 50 km/h.

Marina Piet : quels panneaux de signalisation ?

Michel Butet : les panneaux sont à définir, car il existe plusieurs modèles.

Monsieur le Maire précise que ces chaussées sont de plus en plus mises en place.

- Changement des lampes de l'éclairage public : le secteur de la Maladrerie (Intermarché) va être réalisé cette année. Des devis vont être demandés.
Denis Hundert va faire le tour des éclairages pour changer les lampes qui ne fonctionnent plus.
Les lampes Led de la Garlière ne sont plus fabriquées.

Commission Patrimoine – Urbanisme

- Jeux complexe du foot : la commission a fait le choix de jeux qui sont présentés au Conseil, qui les valide.

Marina Piet : Quelle est la hauteur de la pyramide de corde ?

Didier Migeon : 5m10.

- Sous les jeux, il était prévu un décapage de 15 cm avec un sol en copeaux de bois. Les copeaux présentent un risque de coupures pour les enfants. La réglementation prévoit une profondeur de 35 cm sous les jeux. Des graviers ronds lavés seront posés par les agents de la collectivité. Cela représente une surface de 90 m² et 85 m³ de graviers qui sont incorporés dans le devis de la SARL JASMIN. Des bois seront posés autour des jeux pour bloquer les graviers.
Il est envisagé d'installer les jeux sur l'espace vert entre les deux stades.
Les travaux devraient commencer fin octobre, début novembre.

Clémence Croc : est-il envisagé de poser des tables de pique-nique ?

Didier Migeon : oui 2 ou 3 et 1 banc. Le type de table et la végétalisation du site restent à définir.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- Travaux d'effacement des réseaux et embellissement du lotissement rues des Genévriers et des Arbres.
Une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée.

Il s'agit d'un gros investissement. En référence aux lotissements réalisés, il faut compter un budget d'environ 20 000 €/habitation. Sur ce lotissement il y a 50 habitations. Ce qui représente un budget de 1 000 000 €. Une demande de DETR sera faite, mais la subvention ne pourra porter que sur le matériel d'éclairage public et l'aménagement paysager.

Le Sieds avait statué sur ce dossier et prévoyait deux subventions de 90 000 €. Les travaux devront être réalisés en deux tranches.

Il faut aussi prévoir de consulter tous les concessionnaires pour les réseaux.

Didier Migeon : un emprunt sera-t-il à prévoir ?

Jean-Paul Chaussoneaux : un emprunt global avait été réalisé en début de mandature pour l'ensemble des projets. Les travaux devront se réaliser sur deux exercices.

Une réunion publique sera à prévoir pour valider le projet final.

- Travaux voirie RD 938

Le Département, vient d'informer la mairie, que dans le cadre des travaux 2024, il est prévu de refaire un enrobé entre la rue des Lavandière et l'impasse Saint-Hubert. La chaussée à cet endroit s'effondre.

- Projet photovoltaïque sur les bâtiments

Monsieur le Maire rappelle la commission générale et la présentation du bureau d'études HBI.

Le Conseil souhaite associer la population et les entreprises pour réaliser de l'autoconsommation.

Monsieur le Maire est mandaté par l'Assemblée pour demander une proposition à ce bureau d'études (conditions de la lettre d'engagement et coût).

INFORMATIONS

Le prochain conseil est prévu le 26 août 2024.

Mme Deschamps demande que la voie piétonne de Pont-Soutain soit nettoyée.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.